



Observations portant sur le plan de prévention des risques naturels prévisibles de submersion marine du marais de DOL.

I- En la forme : accès à l'information du public pour une véritable participation

L'ASPPPSMD (Association de sauvegarde et de protection du patrimoine et du paysage des pays de Saint-Malo et de Dinan) entend déposer une série d'observations par la jonction d'un fichier.

Il y a lieu de préciser que l'appréciation de cette procédure d'enquête n'a pu être réalisée qu'à partir des documents recueillis par l'association par le fruit de son travail et donc de manière générale. Il est à déplorer que le registre numérique mis à disposition du public n'ait pas permis un accès à l'ensemble des pièces administratives et des documents propres à l'enquête, dès lors que les onglets ne pouvaient pas se dérouler et s'ouvrir pour permettre l'accès aux dites pièces-à tout le moins le 1er avril: serait-ce un poisson d'avril?

A l'heure du tout numérique, il est indispensable de permettre un véritable accès à l'intégralité du dossier d'enquête pour permettre une réelle participation du public.

Pour reprendre les termes d'un guide de méthodologie de l'Institut des Risques Majeurs de 2011 sur l'élaboration du DICRIM de la ville de Saint-Etienne: " Le public apparaît aujourd'hui être le grand absent des politiques de prévention des risques. Au final, il ne se mobilisera qu'occasionnellement soit, après une catastrophe en tant que « sinistré » ou soit encore, sur des positions « défensives » pour s'opposer à la dévalorisation des biens fonciers que « l'affichage réglementaire du risque » sur le territoire peut générer. Il en résulte que la prévention est actuellement imposée et souvent, par conséquent, rejetée par les membres de la société qui y voient une contrainte d'autant plus forte qu'ils ne sont pas appelés à participer aux choix. Le débat est peu organisé et les diverses parties concernées ont une conception très brouillée de leur implication.

Le multimédia correspond à l'ensemble des techniques et des produits qui permettent l'utilisation simultanée et interactive de plusieurs modes de représentation de l'information (textes, sons, images fixes ou animées). Il permet de cumuler plusieurs moyens de représentation et de transmission de l'information. Dans ce domaine, l'interactivité est la possibilité pour le destinataire de l'information (l'utilisateur) de naviguer parmi cette diversité de supports.



L'avantage du multimédia et de l'interactivité est, entre autres, de favoriser l'apprentissage et l'appropriation d'informations. En outre, l'interactivité permet de mettre en situation et de produire des actions/réactions de la part des utilisateurs. Le multimédia et l'interactivité sont d'ailleurs aujourd'hui très utilisés dans le domaine de la pédagogie, plusieurs composantes paraissent essentielles dans l'assimilation de l'information préventive :

- **Une cartographie interactive.** Des cartes interactives qui permettent de localiser à différentes échelles les zones à risques mais aussi les événements passés et les actions de prévention. Des hyperliens* sont développés entre ces cartes et différents médias.

- **Une partie historique.** Informations historiques relatives aux événements (manifestation des aléas*) passés. Une application géo-historique permet de représenter, par la carte, l'information historique du territoire, elle-même portée par des médias (documents d'archives).

- **Une approche multimédia.** Varier les supports permet au document d'être plus vivant, ludique et pédagogique.

- **Une application Web.** L'intégration sur le site Internet de la Ville, accessible par toute personne étant connectée à Internet et habituée à le consulter. Le Web permet une mise à jour régulière, de relier l'information communale à d'autres sites d'information et d'échanger facilement avec les internautes".

La mise en place d'actions plus interactives et innovantes utilisant les technologies de l'information et de la communication, mieux intégrées dans les politiques locales incluant le débat public et la concertation, les initiatives locales qui favorisent la responsabilisation du citoyen, l'intégration et l'appropriation par les destinataires de toute information sur les risques. est un enjeu majeur dans un Etat de droit pour permettre une réelle participation démocratique.



II – Sur le risque de submersion marine

Les aléas d'érosion et de submersion marine conduisent à identifier sur le territoire les différentes zones à risques et les secteurs prioritaires à intégrer dans les outils de planification (schéma de cohérence territoriale, plan d'aménagement et de développement durable,, plan local d'urbanisme...) et les documents d'urbanisme (permis de construire, autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime...).

Un trait de côte en évolution

Les principales causes naturelles de submersion marine sont les fortes tempêtes ou les vents violents, auxquelles s'ajoutent des **facteurs d'érosion humain** avec le **développement urbain**, le tourisme et les **activités d'extraction et de dragage du sable**, entraînant la disparition et la transformation des plages et des systèmes dunaires ; ainsi que la **modification de cours d'eau** avec le défrichement des bassins, l'assèchement des marais, des zones humides, le choix des pratiques agricoles et aquacoles.

Les risques littoraux sont accrus par le changement climatique, lequel va contribuer, dans les prochaines années, à entraîner une importante élévation du niveau de la mer et la hausse de la température aquatique et atmosphérique, les modifications des courants et la force et la fréquence des vents et des tempêtes.

En observant l'**évolution du trait de côte**, à l'aune des vents, de la houle, des tempêtes et des mouvements du sol avec la géomorphologie, la géologie, la lithologie, le style de déformation et l'ampleur des altérations, des cordons dunaires et ses tombolos, il est possible de mesurer l'élévation temporaire du niveau de la mer. Cela suppose une **topographie et une bathymétrie précises** (cf E. Palvadeau, BGRM, 2013, Evolution du trait de côte en Bretagne).

Climat tendu...

De nombreux élus contestent ces études qu'ils perçoivent comme un **frein à leur politique d'aménagement du territoire**. Le préfet d'Ille-et-Vilaine a ainsi été amené à annuler de nombreux permis de construire sur le littoral. La situation est devenue très tendue en Baie du Mont Saint-Michel où un collectif de 22 maires entend manifester son désaccord sur le mille-feuille administratif qui leur est imposé par l'Etat (**parc marin normand-breton, Natura 2000, plan de submersion marine, schéma d'aménagement et de gestion de l'eau...**) et fait preuve d'une désinformation et manipulation de la population au détriment d'une véritable information, allant à l'encontre d'une gestion intégrée de la zone côtière et de la prise en compte des enjeux du développement durable et des conclusions du GIEC à l'occasion de la COP 21.

Mais, à en croire un audit thématique sur l'application de la loi littoral par les services de l'Etat (Rapport du Conseil général de l'environnement et du développement durable, septembre 2012), l'identification des espaces remarquables n'est pas, d'une façon générale, respectée par les collectivités, alors que **les zones humides littorales** constituent un environnement très spécifique en tant que zone d'interaction entre la terre et la mer, en constante évolution, fragile, dont la **sauvegarde contribue à la protection des populations contre le risque de submersion marine**.

En l'espèce, la **réglementation permet d'assurer un équilibre entre vie économique et environnement naturel, en valorisant les héritages littoraux et maritimes, constitutifs de l'identité du territoire**.



III- Sur le document de synthèse du comité scientifique

L'ASPPSMD retient que :

« Au final, le comité scientifique n'a aucun doute sur le fait qu'en l'état actuel de la topographie de la cote de la digue de la duchesse Anne, un événement centennal dépasserait celle-ci dans plusieurs secteurs ».

« L'analyse des photos aériennes depuis 1950 montre la progression des bancs depuis le moyen estran et les étapes de la constitution de la barrière littorale discontinue actuelle. Les prélèvements de sable coquillier pour l'amendement des terres agricoles trop acides et les aménagements du haut estran pour les activités de loisir (char à voile) sont de nature à diminuer les stocks sédimentaires disponibles et à fragiliser le rôle de protection des bancs coquilliers. Cette barrière littorale que forment les grands bancs coquilliers du haut estran occidental de la baie peut perdre de la hauteur et du volume entraînant une réduction de sa capacité d'amortisseur des plus fortes houles ».

Au regard de la conférence de la SHAASM du 21 mars 2016 à la CCI de Saint-Malo par Bernard GOGUEL (bernard.goguel@gmail.com), il est clair que

Les estimations récentes montrent que le niveau moyen de la mer a monté de quelque vingt centimètres au cours du siècle dernier, avec un rythme supérieur depuis 1993 (entre 2,9 et 3,7 mm/an).

L'hypothèse retenue est celle d'une augmentation du niveau marin égale à 60 cm à l'horizon 2100 (sur la base de l'hypothèse « pessimiste » de l'ONERC, cf. annexe IV) dont 20 cm seront intégrés directement à l'aléa de référence (cf. chapitre 5). Il s'agit d'une position de base qui peut si besoin

Les conclusions des experts convergent vers l'existence d'un risque qui justifie des mesures de prévention et de gestion pour la sécurité de la population.